

BIBLIOTECA DELL' «ARCHIVUM ROMANICUM»

*Serie I: Storia, Letteratura, Paleografia*

510

# STUDI DI LETTERATURA FRANCESE

RIVISTA EUROPEA

fondata da Enea Balmas

diretta da Giovanni Dotoli

XLV

2020



LEO S. OLSCHKI EDITORE

MMXX

Paoletti et Gianluca Mori) dans leurs analyses, une méthode qui « mobilita contestualmente, sia nell'indagine dei testi che nel rapporto tra gli autori, l'aggregazione degli aspetti lessicali e concettuali, la conoscenza dei rapporti intellettuali, lo studio delle fonti e quello della fortuna, nella duplice accezione di influenza e reazione »<sup>1</sup> (p. VIII). Un volume synthétique mais aussi un point de départ permettant de lire la complexité des années entre XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècle à la loupe d'une vision syncrétique. Les diversités entrent en jeu sans être nécessairement aplaties au nom d'une vision d'ensemble, car la vision d'ensemble proposée, et c'est justement le plus grand mérite de l'approche, tire son originalité du rapprochement d'éléments différents qui, tels une constellation, se composent de manière harmonieuse.

CONCETTA CAVALLINI

RENZO RAGGHIANI, *Le lexique du droit dans les Essais de Montaigne*, Firenze, Leo S. Olschki, 2019, 138 p.

L'étude de Renzo Ragghianti est une étude que l'on pourrait définir d'« essentielle », et cela pour plusieurs raisons. L'étude touche en effet l'essence de la personnalité de Montaigne, cette formation juridique qui est à la base de ses études, de sa formation, ainsi que de son activité de parlementaire et d'homme des institutions (maire de Bordeaux et engagé dans des activités diplomatiques pour le roi de France et pour le roi de Navarre). Mais l'étude concerne aussi la langue de Montaigne, qui a été récemment le sujet de plusieurs volumes et recueils d'études. C'est la langue, en effet, qui permet à l'auteur des *Essais* de constituer la texture de son ouvrage ; c'est la nature de son lexique, souvent polysémique, qui lui permet de nuancer son expression et de la rendre connotative, allusive et épaisse. C'est ce texte et cette langue qui font le charme des *Essais* de Montaigne depuis plus de quatre siècles.

Pendant, l'étude de Ragghianti est aussi « essentielle » dans sa structure, dans sa forme. Le volume est constitué presque entièrement d'un « Glossaire » (p. 27-138) précédé d'un bref « Avertissement » (p. 25-26) et introduit d'un essai « Le droit, le lexique et les *Essais* » (p. 1-21) qui pose les bornes de la réflexion à partir de la diachronie du droit, de Rome à la Renaissance, en passant par les pratiques médiévales et les questionnements scholastiques. Cette diachronie est aussi conservée dans le choix du lexique à commenter, où Ragghianti décide de conserver certaines entrées de l'ancien droit français.

---

<sup>1</sup> « [...] qui mobilise en même temps, dans l'enquête des textes et dans le rapport entre les auteurs, l'agrégation des aspects lexicaux et conceptuels, la connaissance des rapports intellectuels, l'étude des sources et l'étude de la fortune, dans la double acception d'influence et de réaction ». Traduit par nous-mêmes.

Le royaume de France connaît à la Renaissance une relativisation du droit romain et la pleine valorisation des « coutumes » (p. 7), qui précède une réduction progressive de l'autonomie de la classe parlementaire voulue par les souverains. Jusqu'en 1539 (ordonnance de Villers-Cotterêts) la langue du droit est le latin; la rédaction des coutumes, les écoles de droits qui surgissent partout en France (Orléans, Toulouse, Paris...), des publications comme le *Recueils d'arrêts notables des cours souveraines de France* de Jean Papon qui connaîtra 23 éditions jusqu'à 1590 ainsi que beaucoup d'autres ouvrages de ce genre, prouvent l'intérêt et l'effervescence autour de ce sujet.

Dans les *Essais*, au-delà du lexique, on peut retrouver des éléments de procédure (p. 20). La liste des entrées retenues pour le glossaire relève de la comparaison du lexique de Montaigne, ainsi qu'il est rapporté dans la *Concordance* de Leake (1981) avec des glossaires de référence pour le droit, comme le *Dictionnaire de droit et de pratique* de Claude-Joseph de Ferrière (1740) et le *Glossaire de l'Ancien Droit français* de Ph. Dupin et É. Laboulaye (1846), avec des approfondissements critiques récents, comme ceux d'A. Legros, I. MacLean et K. Almquist.

Chaque entrée contient, outre le sens du mot, des citations tirées des *Essais* dans l'édition Villey-Saulnier, choisie par l'auteur comme édition de référence pour des raisons purement pratiques. Lorsque les occurrences du mot sont limitées, l'entrée contient les citations correspondantes. Quand au contraire elles sont nombreuses, l'auteur choisit les citations à insérer.

L'ouvrage de Raghianti ajoute à la connaissance de la langue de Montaigne, de sa polysémie, de sa richesse, de ses nuances. Comme nous l'avons dit au début, c'est la langue qui fait le charme des *Essais* et c'est l'épaisseur de ce réseau de domaines et de connaissances qui permet au lecteur et au chercheur de mieux s'orienter dans la lecture du texte de Montaigne. Le glossaire du droit proposé par Raghianti devient donc, pour sa forme et pour son contenu, un ouvrage de référence pour une réflexion plus précise et plus compétente sur la langue de l'auteur des *Essais*.

CONCETTA CAVALLINI

ROBERTO ROMAGNINO, *Décrire dans le roman de l'âge baroque (1585-1660). Formes et enjeux de l'ecphrasis*, Paris, Classiques Garnier, 2019, 618 p.

Ce volume imposant, remaniement d'une thèse de doctorat soutenue en 2015, représente le premier volet des approfondissements de l'auteur sur les enjeux de l'*ecphrasis* dans le roman de l'âge baroque (1585-1660). Un deuxième volet, qui est à l'origine d'une autre publication sortie la même année chez Garnier, approfondit par contre les enjeux de la pratique de l'*ecphrasis* chez les théoriciens de l'âge classique (R. Romagnino, *Théorie(s) de l'ecphrasis entre Antiquité et première modernité*, Paris, Classiques Garnier, 2019). L'« Index des romans cités » (p. 611-613), l'importante bibliographie (p. 563-607) et en particulier l'ensemble des pages